

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 1er février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DJS 102 Gymnase Glacière (13e) – Extension du gymnase – Dépôt d'une demande de permis de construire.

M. Jean-François MARTINS et Mme Pauline VÉRON, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1, L.2122-21 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de déposer un permis de construire concernant l'extension du gymnase Glacière (13e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 16 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS et Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer une demande de permis de construire concernant l'extension du gymnase Glacière (13e) afin de créer un espace dédié à la pratique de l'escalade conformément au projet voté dans le cadre du budget participatif 2015.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO